

DEC142564INSHS

Décision portant nomination de M. Fabrice Boudjaaba en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités

Sur proposition du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Fabrice Boudjaaba, chargé de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du 15 octobre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission est d'assurer le suivi des laboratoires et des personnels de la section 33 ainsi que les travaux de cette dernière. Il secondera Pascal Marty dans le domaine de la coopération et des appels à projets européens.

Article 2

M. Fabrice Boudjaaba, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris A.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 NOV. 2014**



Le Président



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90